A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

Digitized by Google

X.3880

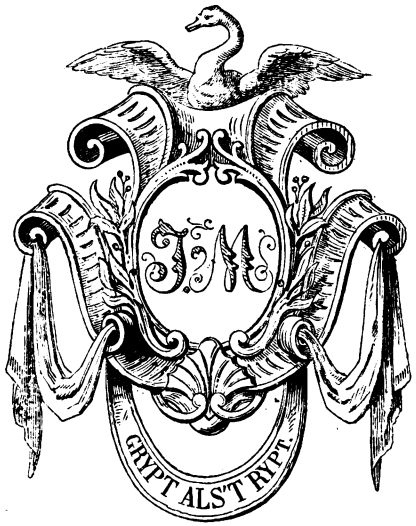

UNIVERSITEITSBIBLIOTHEEK GENT
900000161800
Digitized by Google

RECUEIL DU DISCOURS,

FAIT PAR

Monsieur de Brun,

Ambassadeur d'Espagne, à Messieurs les Estats Generaux, en la grande Assemblée le 28. Mars 1651.

47
8
mfpa n° 51
Le L 145

Imprimée a Anvers chez Jean Husens, demeurant au Marche, 1651.

Digitized by Google

900000161800

Digitized by Google

Fait par Monsieur de Brun, Ambassadeur d'Espagne, à Messieurs les Estats Generaux, en la grande Assemblée le 28. Mars 1651.

LE soußigné Ambassadeur d'Espagne satisfaisant a ce que Messieurs les Estats Generaux ont temoigné desirer de luy par la requisition qu'ils luy ont faicte le jour d'hier de leurs vouloir donner par escrit ce qu'il leurs avoit representé de bouche, il en comprend la substançe aux articles suivants.

PRemierement il leurs a faict sçavoir le subject de son dernier voyage a Bruxelles, & leurs a dict que conformement à ce qu'il leurs avoit promis à sa sortie, qu'il avoit pressé son retour autant qu'il luy avoit esté possible pour venir continuer ses soings & son assiduité à la culture du fond & heritage de la Paix, qui demandoit tout le travail & l'entiere application d'un si foible ouvrier comme luy, affin d'empescher que les mauvaises herbes n'y suffocassent les bonnes, & que les espines & l'ivroye n'y vinssent à croistre, au lieu des fleurs & fruicts que l'on y devroit recüeillir: ayant d'autant plus d'occasion de parler de la sor-

Digitized by Google

te, qu'au peu de temps qu'il en avoit esté esloigné, l'on avoit semé pardeça des libels scandaleux, par ou ceux qui ne pouvoient souffrir le bon accord du Roy son Meistre & de c'est Estat, taschoient de mettre L. L. S. S. en diffiançe de sa conduitte, & de leur donner d'autre costé des soupçons que l'Espagne ne voulut entrer en quelque traicté avec le Portugal au dommage de cette Republique, affin que par là Messieurs les Estats Generaux fussent alentis en la genereuse resolution qu'ils avoient semblé vouloir prendre de ne plus se laisser entretenir d'esperances trompeuses & de promesses illusoires par les Portugais, mais bien comme d'autres Alexandres couper d'un coup, les armes à la main, tous les pieges & laçets que l'on leur tend journellement, sans s'amuser à en detacher & demesler les nœuds l'un apres l'autre, ce qui seroit donner autant de temps aux-dicts Portugais, qu'il leurs en faudroit pour usurper ce qui reste à c'est Estat dans le Brasil, & pour reduire ses subjects interessés en la Compagnie Occidentalle au desespoir, par une extremité de miseres & desolations.

Que le subject de ce sien discours estoit tiré de celuy d'une lettre qui passoit de mains en mains, sous le nom de Francisco Sousa Continho datée à Paris le 15. de ce Mois, & adressée à un particulier nommé la Chapelle, Resident en ce lieu pour le service de la Nation Portugaise: laquelle lettre portoit de soy mesme sa condamnation, puis que celuy, que l'on en faisoit Autheur, y alleguoit sa propre turpitude, & ne meritoit par consequent selon droict, aucune foy ny creançe; que d'ailleurs elle estoit si absurde en toutes ses parties, & remplie de tant de grossieres impostures, que l'on ne pouvoit excuser ceux qui l'avoient composée d'avoir eu mauvaise opinion de c'est Estat, en le prenant pour un corps cacochime qui seroit susceptible de toute

Digitized by Google

toute sorte d'humeurs peccantes & malignes impressionos; Que luy ledit Ambassadeur n'avoit jamais cognû D. Francisco Sousa Continho que de nom, ny parlé du Portugal à qui que se fut, qu'aux termes propres à sa condamnation, & à decouvrir les moyens qu'il y auroit de le remettre à son devoir & à son anciain pied, tant envers Sa Majesté que cét Estat; que le misteres & secrets dont parle ladite lettre estoient comme les figures que gravoit le Sculpteur Calicrates, si petites & si profondes, que personne que luy ne les pouvoit cognoistre; & que le reste du contenu en la mesme lettre, par ou l'on introduisoit des Acteurs masqués comme dans une comedie, qui disposoient l'union de plusieurs Royaumes & de la France mesme au bouleversement de ces Provinces, estoit proprement le langage d'un homme qui songe & parle en dormant, ou de quelque febricitant transporté d'un excés violent de frenesie, sans ordre, suitte, liaison, ny fondement, aussi bien que certains articles de la derniere gazette de Paris, en date du 18. de ce mesme mois, qui portoient que ledit Ambassadeur avoit esté appellé a Bruxelles, pour y tramer le dessein, & y estre instruit des moyens de destruire la Compagnie Orientale, avec perte de plus de quatorze millions de livres pour ladite Compagnie: par ou L. L. S. S. pouvoient recognoistre comme d'un mesme temps & d'un mesme lieu, quoy que sous divers noms, on agissoit de concert, mais aussi stupidement que malicieusement, pour rendre suspectes les droites intentions & le procedé dudit Ambassadeur, qui n'avoit rien toutefois de plus recommandable que sa franchise & sincerité; Que tant s'en faut qu'il eut jamais eu ny voulut avoir aucune pratique & correspondançe avec les Portugais; qu'il se plaignoit hautement à L. L. S. S. de ce qu'elles reçevoient pour ministres publics les Envoyés du Duc de Bergançe, depuis la Paix faite entre le Roy son Mai-

Digitized by Google

ſtre & c'et Eſtat, ce que les autres Potentats, qui vouloient demeurer en amitié & bonne intelligence avec Sadite *Majeſté* ne faiſoient pas, comme le Pape, les Roys de Pologne & de Dannemarc, meſme le grand Duc de Moſcovie, les Republiques de Veniſe, de Genes, de Luc, les treize Cantons des Ligues Suiſſes, en fin touts les Princes d'Italie, & tous ceux de l'Empire pareillement, qui aux dernieres Diettes Imperiales de Munſter & Oſnabrug avoient tousjours refuſé, auſſi bien que les Mediateurs de la Paix Generale, d'admettre les perſonnes deſdits Envoyés du Duc de Bergance, non obſtant les continuelles inſtances & pourſuittes qu'ils en avoient faictes; & que beaucoup plutoſt c'et Eſtat les devroit rejecter, puis qu'il en eſtoit offencé en toutes manieres & ſi avant, qu'adjoutant à preſent les rodomontades, menaçes & meſpris à l'enlevement frauduleux de leurs places & autres injures & voyes de faict; ſi apres cela L. L. S. S. continuoient leurs deferençes envers leſdits *Portugais*, ils l'imputeroient à timidité, & s'en prevaudroient, pour entreprendre encore d'avantage que du paſſé contre ces Provinces, aux premieres occaſions qu'ils eſtimeroient favorables à leur mauvais deſſein; c'eſt pourquoy il eſperoit qu'avec la fin du traicté que L. L. S. S. avoient faict avec le Portugal, qui s'aſchevoit deans deux mois, elles ſe conformeroient aux autres Princes & Eſtats cy devant denommés, en ce qui eſtoit de ne point recognoiſtre ledit *Duc* de Bergançe, ſinon pour Subject & Vaſſal du Roy ſon Maiſtre tel que Dieu l'avoit faict naiſtre, n'y ſes Envoyés pour perſonnes publiques. Et pour concluſion du point concernant leſdites lettres eſcrites ſous le nom de D. Franciſco Souza Continho il prioit L. L. S. S. de mettre en paralele la conduitte publique & privée de luy ledit Ambaſſadeur avec celle d'un ſemblable Autheur, apres quoy il ne doutoit point

que

Digitized by Google

que ſes calomnies ne treuveroient aucun credit, puis qu'il n'avoit jamais rien promis à cét Eſtat que l'evenement n'eut contredict, & ledit Ambaſſadeur au contraire rien aſſeuré qui n'eut eſté ſuivi des effects.

Paſſant de là à une matiere plus aggreable comme eſtoit celle de la Paix entre les deux Couronnes, il diſoit qu'il s'eſtoit extremement eſioüi d'apprendre que Mr. l'Ambaſſadeur de France euſt aſſeuré L. L. S.S. des bonnes volontés & diſpoſitions de leurs Majeſtés tres Chreſtiennes à l'acheminement de ce ſainct œuvre tant deſiré de touts les gens de bien, & que le meſme pouvoit il certifier du coſté du Roy ſon Maiſtre & du Sereniſsime Archiduc Leopold, qui l'avoit dernierement appellé pres de ſoy pour y mettre la main à bon eſcient, ſur quelques ouvertures que l'on en avoit fait eſperer lors de l'eſloignement de Mr. le Cardinal Mazarin, qui eſtoit cauſé principalement pour l'alienation qu'il avoit teſmoignée à la Paix, ſelon que le portoient les declarations publiques de la France, ce qui devroit donner beaucoup de confuſion à ceux qui s'eſtant du tout devoüés à ſes intereſts & paſſions, avoient publié tout le contraire, & de meſme maintenu ſon procedé pour tres juſte, en la detention de Mrs. les Princes de Condé, de Conty, & Duc de Longueville, dont le Sieur Braſſet ſeroit venu faire part incontinent à L. L. S. S. avec beaucoup d'eſclat à la loüange dudit Cardinal, & beaucoup d'aigreur & d'exageration contre leſdits Princes, au lieu que depuis il s'eſtoit teu au ſubject de leur liberté, & en la declaration de leur innocence, dont ledit Ambaſſadeur au contraire avoit tousjours parlé comme d'un object digne de la protection du Roy ſon Maiſtre; ce qu'il ramentevoit à Meſſieurs les Eſtats, affin que par les ſuccés conformes à ce qu'il avoit preſſenti, & contraires à ce qui leurs avoit eſté dict au nom de la France, (quoy que

contre

Digitized by Google

contre son intention, comme il se voyoit à present) ils jugeassent d'autant mieux des fondements qu'avoient eu les discours & le procedé dudit Ambassadeur en telles rencontres, & se souvinssent du tort que les Partisants ou Creatures dudit Seigneur Cardinal avoient eu de blâmer Mrs. les Ambassadeurs & Plenipotentiaires de cét Estat aux traictés de la Paix, & de leur imposer en termes outrageux d'y avoir rendu peu de devoirs, lors qu'ils faisoient tous leurs efforts pour la procurer à la Chrestienté, & lesdits Partisants appliquoient tous leurs soings à la reculer ou detourner; mais qu'aujourd'huy Monsieur de Bellievre (l'un des premiers Membres du mesme Parlement qui avoit confirmé par ses arrests les Verités que ledit Ambassadeur avoit dictes) devant estre l'organe des intentions de la France aupres de L. L. S. S. il ne vouloit pas douter que par son entremise & ministere; elles leurs arriveroient desormais beaucoup plus pures & plus certaines qu'elles ne faisoient auparavant.

Que dans cét espoir & attente, il s'estoit remis en la derniere conference qu'il avoit eüe avec Messieurs les Deputés de cét Estat, à se declarer apres l'arrivée dudit Sr. de Bellievre sur le faict de la mediation ou interposition qu'il avoit plû à L. L. S. S. d'offrir pour l'accommodement des deux Couronnes, dont il seroit prest de s'acquiter entierement des l'heure mesme, si les affaires n'avoient des lors changé de face, en sorte qu'il y avoit lieu d'esperer que l'on pourroit prendre un chemin plus court & moins ceremonieux pour ledit accommodement des deux Roys, affin que les parties agissent immediatement entre elles, comme il estoit requis en un mal pressant, & qui avoit besoing d'un prompt remede; ce que l'on pratiqueroit volontiers sur l'exemple que LL. SS. mesmes en avoient donné à Munster, en se declarant de ne vouloir

Digitized by Google

vouloir point de Mediateurs & Entremetteurs au traicté qu'elles avoient à faire avec Sa Majesté, dont le succés avoit esté fort heureux; Et qu'à l'effect que dessus Don Gabriel de Toledo avoit esté depesché en Espagne des Bruxelles, avec passeport de la France, par ou, allant & retournant, il devoit prendre son passage, & qu'auffitost qu'il auroit rapporté les resolutions necessaires sur ce qui se passoit dés la liberté desdits Princes & l'esloignement dudit Cardinal pour l'establissement d'une si importante negoçiation, luy ledit Ambassadeur ne manqueroit pas d'en donner part à L. L. S. S. & en cas que contre ce qu'il presuppoſoit il fallut venir à une assemblée formelle & complete, il prendroit la liberté de dire lors à L.L. S. S. ce qui de leur part pourroit encore estre faict, pour en rendant la balançe esgale, tant aux formalités qu'en la substance, entrer plus droictement & plus agreablement en cette Interposition; dont l'offre par elles faicte à Sa Majesté avoit esté reçeue & estimée, comme il se devoit: mais qu'à son advis elle l'auroit esté encor d'avantage, si elle eut esté faite immediatement à sa Royale Personne par un Ambassadeur de leur part, ce qu'il disoit cõme de soy mesme, & selon sa franchise & cõfiance ordinaire, par la cognoissançe qu'il avoit combien semblables points d'honneur estoient delicats aupres des grands Monarques, s'examinant en leurs Cours & Conseils jusques aux moindres circonstances qui les accompagneut; a quoy il plairoit à L. L. S. S. de faire reflexion, non seulement au subject present, mais en toutes choses qui pourroient regarder la dignité des Couronnes, ou l'on ne sçauroit apporter trop de circumspection; les priant de croire & les asseurant qu'aucun autre Prince du monde ne correspondroit jamais mieux que le Roy son Maistre aux bonnes volontés que cét Estat luy tesmoigneroit en quelque temps & subject que ce fust, pour avoir non seulement

les

Digitized by Google

les desirs tres fervents & sinceres, mais les moyens tres puissants & effectifs d'en user de la sorte.

Qu'il avoit appris aussy que pendant son absence L.L.SS. avoient resolu d'escrire à Sa Majesté pour se pleindre des pirateries qui s'excercent tant en l'Oçean qu'en la Mediterranée, au prejudice de leurs subjects, ce qui l'avoit surpris & estonné, puisque Sa Majesté meriteroit plutost des remercîments que des plaintes à ce regard; mais que si elles vouloient demander la jonction des forces de Sadite Majesté pour rendre la Navigation libre contre semblables Escumeurs & Corsaires, elle s'y porteroit sans doute fort volontiers, & en toutes autres occasions ou cét Estat pourroit avoit besoing de son assistance.

Sur le mesme subject de la Navigation il auroit faict souvenir L. L. S. S. que depuis trois mois qu'il auroit conclu avec elles un traicté fort specifique en date du 26. Decembre dernier, il demeuroit comme un enfant mort né, dont il sembloit qu'on eut plutost avorté qu'accouché, puis qu'il restoit sans publication, & sans designation dés contremarques dont on devoit convenir pour y estre apposées, & qu'enfin on n'en parloit non plus que d'une chose ny faicte ny pensée, dont il seroit bien aise d'avoir les sentiments & resolution de L. L. S. S. Comme aussy touchant l'establissement de la Chambre Mipartie, qui ne pouvoit plus estre retardé, sans donner soupçon que les autres articles de Paix seroient peu asseurés du costé de cet Estat, puis que celuicy qui est l'un des plus importants, & duquel plusieurs dependent en suitte, demeuroit tousjours sans effect, non obstant les reclamations de tant de persones qui s'y treuvoient interessées de part & d'autre, & les instances reiterées que ledit Ambassadeur en avoit

Digitized by Google

avoit faictes, qui ne tendoient qu'à l'obſervation de ce qui auroit deu eſtre inexcuſablement accompli entre toute ſorte de Parties, & bien plus encore entre celles de la condition de Sa Majeſté & de L. L. S. S. dont une ſeule parolle deuroit ſuffire pour les porter à l'execution de tout ce qu'elles ſe ſeroient reciproquement promis; puis que de ſimples Gentilshommes en uſeroient bien ainſy dans le jeu; ſatisfaiſants punctuellement à tout ce que le ſort & hazard auroit voulu; apres quoy on ne pourroit ſi non treuver fort eſtrange, qu'un Eſtat ſi conſiderable, comme eſt çeluicy, & ſi renommé par ſon anciaine candeur, demeurat ſi long temps en reſte ſur une choſe ſi claire & preciſe, à laquelle il s'eſtoit obligé, à la ueüe de tout le Monde, avec toutes les ſolennités imaginables, pour exiger le prompt effect de ſes promeſſes; ce qui contraignoit ledit Ambaſſadeur de prier encore cette fois L. L. S. S. avec toute l'ardeur qu'il luy eſtoit poſſible, d'y vouloir pourveoir effectivement, & luy donner une reſponſe cathegorique, & digne de leur rang & propre reputation. Faict a la Haye ce 29. de Mars 1651.

FIN

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google